

# Directives cliniques aux professionnels et au réseau pour la COVID-19

## Cliniques de première ligne

### Reprise des activités

En date du 4 juin 2020, le MSSS publie de nouvelles orientations concernant la reprise des activités de première ligne médicale.

Vous trouverez, dans les documents ci-joints, les informations permettant de déterminer le niveau d'activités souhaité en fonction de l'état de la pandémie de chaque région. Nous attirons votre attention sur les consignes complémentaires en annexe du [plan provincial de reprise des activités cliniques](#) **PDF** qui fournit des indications sur l'application spécifique des mesures pour les cliniques de première ligne.

Par ailleurs, un plan de reprise des activités de première ligne, détaillant les activités prévues pour votre territoire pour chaque secteur, doit obligatoirement être autorisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous vous invitons à compléter et à transmettre le [gabarit](#) **DOC** fourni à cet effet à madame Aurore Deligne de la Direction des services de proximité en santé physique à l'adresse [aurore.deligne@msss.gouv.qc.ca](mailto:aurore.deligne@msss.gouv.qc.ca) avant le 19 juin prochain.

## Conditions médicales justifiant une exemption du couvre-visage

En date du 23 juillet 2020, un avis a été émis qui reflète la position du directeur national de santé publique sur les conditions pour lesquelles une exemption de l'obligation du port d'un couvre-visage pourrait être accordée. Veuillez vous référer à la page [Prévention et contrôle des infections](#) pour de plus amples détails.

## Prévention et contrôle des infections

Pour les mesures PCI, veuillez vous référer à la page [Prévention et contrôle des infections](#).

---

Dernière mise à jour : 23 octobre 2020, 11:37